



DETTE s'une personne hébergé

Par **ginabella**, le **21/08/2014** à **17:08**

Bonjour

Bonjour à tous

Voici mon problème si une personne à une solution

En décembre 2013 jusqu'à mars 2014, j'ai hébergé mon petit fils qui était en galère. Depuis, il a quitté le domicile, en laissant des dettes derrière lui. Il se trouve que je reçois des dizaines de lettres d'huissier pour des saisies à mon domicile sur des dettes qui ne me concernent pas. Merci et que faire
Cordialement

Par **moisse**, le **21/08/2014** à **19:53**

Bonjour,

Vous remettez ces lettres à votre facteur en indiquant que la personne considérée n'habite plus à l'adresse indiquée.

Par **ginabella**, le **22/08/2014** à **06:13**

Bonjour moisse

C'est exactement ce que je fais. Mais, les courriers arrivent toujours. Je suis constamment harcelée...!

Merci encore de votre réponse et de votre sérénité sur le sujet.

Amicalement

Par **moisse**, le **22/08/2014** à **09:08**

Bonjour,

Pour l'heure vous ne pouvez pas faire grand chose de plus.

Ne laissez entrer personne non muni d'un titre exécutoire, titre délivré par un tribunal et dont vous serez avisée.

Par **ginabella**, le **22/08/2014** à **09:50**

RE moisse

Merci beaucoup pour le conseil. Oui effectivement, il faut un titre exécutoire. Mais j'étais un peu déboussolée par tous ces courriers dont je ne suis pas habituée.

amicalement à vous